



Myriophylle du Brésil

(*Myriophyllum aquaticum*)

Gestion du Myriophylle du Brésil dans le plan d'eau de Riondaz à Viriat (Ain)

Le Syndicat du bassin versant de la Reyssouze (SBVR)

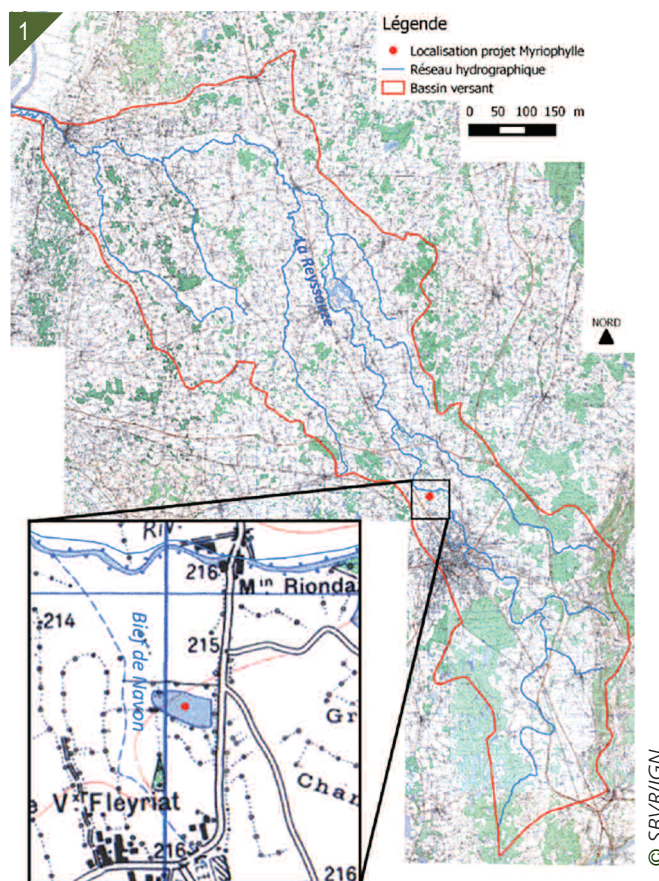
- Le SBVR a pour objectif de garantir une meilleure qualité des cours d'eau et des milieux aquatiques de la rivière Reyssouze et de ses affluents. Le Syndicat assure la maîtrise d'ouvrage d'études et de travaux concernant les cours d'eau du bassin versant, sur un territoire de 500 km² (38 communes).
- Il assure également un rôle d'expertise auprès des structures publiques et privées, et auprès des particuliers qui souhaiteraient mener des actions en lien avec les milieux aquatiques.
- Contact : Dimitri Mercier, chargé de mission rivière - dimitri.mercier@syndicat-reyssouze.fr

Site d'intervention

- Le plan d'eau de Riondaz, d'une superficie de 7 000 m², est situé sur la commune de Viriat dans le département de l'Ain. Ce plan d'eau artificiel, aujourd'hui utilisé à des fins de loisirs, est géré par le comité d'entreprise du Centre Psychothérapique de l'Ain (CPA).
- Le substrat de ce plan d'eau est composé de galets alluvionnaires recouverts d'une couche épaisse de sédiments fins. Le plan d'eau est principalement alimenté par une source et sa profondeur n'est pas précisément connue. Les trois quarts de sa superficie sont soumis à l'ensoleillement et aux vents d'orientation nord-ouest / sud-est.
- Un fossé de décharge permet l'évacuation des eaux du plan d'eau dans le milieu naturel. Il est relié au plan d'eau en deux points par des systèmes de buses munies de grille. Ce fossé alimente le bief de Navon, affluent rive gauche de la Reyssouze qu'il retrouve 200 mètres en aval.
- Le Myriophylle du Brésil a été observé sur le plan d'eau depuis 2015. En 2017, il s'agissait du seul site de présence de l'espèce connu sur le bassin versant de la Reyssouze.

Nuisances et enjeux

- En deux ans, le Myriophylle du Brésil s'est fortement développé sur le plan d'eau. En 2017, il recouvrait l'intégralité du plan d'eau en remplaçant les herbiers aquatiques présents auparavant.



1 - Cartographie de localisation de l'étang de Riondaz.

- À cause de ce recouvrement trop important par *Myriophyllum aquaticum*, la pêche de loisir, principal usage du plan d'eau, a été abandonnée depuis 2016, de même que l'alevinage.

Interventions

■ Interventions 2017

- Le SBVR a décidé d'organiser une opération de régulation du myriophylle afin d'éviter les risques de dissémination de l'espèce sur d'autres sites du bassin versant et de permettre au plan d'eau de retrouver son usage de loisir pour satisfaire les besoins de son propriétaire.
- L'intervention a consisté à arracher le myriophylle à l'aide d'une pelle mécanique installée sur une barge flottante, ce qui lui permettait de parcourir l'ensemble du plan d'eau. Elle

était munie d'un godet griffe lui permettant de maximiser l'extraction de la matière végétale tout en limitant celle des sédiments fins et grossiers.

■ L'opération a été réalisée durant 7 jours au mois d'août (dont 5 jours d'arrachage).

■ Avant de commencer l'opération, plusieurs mesures ont été mises en place pour éviter les risques de dissémination de boutures :

- fermeture de la vanne de décharge ;
- installation d'un filet flotteur et de grilles à mailles fines en amont de la vanne de décharge du plan d'eau ;
- installation d'un filtre naturel dans le fossé de décharge (bottes de paille).

■ Suite à l'opération, un ramassage des plants flottants sur les pieds de berge du plan d'eau et aux abords des points de décharge a été réalisé.

■ En septembre et octobre, deux arrachages manuels depuis une barque ont également permis de réduire la quantité de repousses.

■ Les déchets verts ont été stockés sur une plateforme hors d'eau et hors zone inondable. Une bâche géotextile a été placée pour éviter tout contact avec le sol. Le ressuyage du myriophylle s'est opéré *in situ* pendant plusieurs semaines avant évacuation en centre spécialisé pour enfouissement.

■ Interventions 2018

■ Afin d'éliminer les repousses, quatre campagnes bénévoles d'arrachage manuel ont été organisées en 2018 :

- deux journées organisées avec la FRAPNA, les samedis 5 mai et 29 septembre ;
- deux sessions de 5 jours avec l'association Concordia, du 16 au 20 juillet et du 13 au 17 août.

■ Les interventions ont été réalisées sur l'eau à l'aide de barques à coque plastique.

■ Les plants ont été arrachés à la main et stockés sur une plateforme dédiée sur le site, hors zone inondable, avant d'être chaulés (à la chaux vive).

Résultats et bilan

■ Résultats

■ La campagne d'arrachage mécanique de 2017 a concerné la quasi-totalité du plan d'eau et environ 40 tonnes de plantes ressuyées ont été évacuées du site. Un îlot a été arraché manuellement car le niveau d'eau très bas à cette période de l'année ne permettait pas l'accès des engins.

■ En 2018, les campagnes d'arrachage manuel bénévole ont permis de récolter :

- 4,5 m³ de myriophylle en mai ;
- 10 m³ de myriophylle pour les campagnes de juillet et août ;
- 5 m³ de myriophylle en septembre.

■ Bilan

■ Le coût total de l'opération 2017 s'est élevé à 35 730,25 € TTC dont 4 753,45 € uniquement liés à l'instruction de la déclaration d'intérêt général. La prise en charge des déchets verts s'est élevée à environ 6 000 € TTC. Plusieurs partenaires ont contribué au financement du projet : l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (50 %), le Département de l'Ain (20 %) et le comité d'entreprise du CPA (30 %).

■ Le 5 mai 2018, la première campagne d'arrachage bénévole a réuni 25 personnes, les sessions de juillet et août ont rassemblé 15 jeunes de différentes nationalités (volontariat organisé avec l'association Concordia) et l'arrachage de septembre a mobilisé 10 personnes. Le matériel utilisé (barques et époussettes) a été gracieusement prêté par les partenaires du projet (Base de



2 - Vue du plan d'eau colonisé par le myriophylle.

3 - Arrachage mécanique avec pelle sur barge.

4 - Arrachage manuel en complément, à partir d'une barque.

5 - Déchets végétaux issus de l'arrachage mécanique de 2017.



loisirs de la Plaine Tonique, Fédération de pêche de l'Ain et comité d'entreprise du CPA) et le repas du midi a été pris en charge par le propriétaire du site.

- Les arrachages n'ont pas été limités au plan d'eau ciblé, une prospection des fossés et cours d'eau reliés au plan d'eau a permis de repérer et d'arracher de nouveaux foyers de myriophylle prêt à coloniser la Reyssouze.

- Les années 2017 et 2018 ont été très favorables au développement végétatif du myriophylle (longs étés secs et hivers doux). L'efficacité des campagnes d'arrachage est assez limitée, et en 2018 le myriophylle arrivait à se développer jusqu'à la phase émergée entre deux sessions d'arrachage.

- L'arrachage manuel depuis une embarcation est compliqué à mettre en œuvre. La maniabilité des bateaux est réduite et le myriophylle mouillé est lourd, ne facilitant pas les déplacements sur le site. L'épuisement des participants s'est rapidement fait ressentir.

Valorisation des actions

- La sensibilisation autour du projet et la création d'un réseau d'alerte à l'échelle du département de l'Ain sont les points forts de ces interventions. Elles ont fait l'objet de plusieurs articles dans les bulletins communaux et dans la presse locale (*La voix de l'Ain*, *L'Ain agricole*) et la une du journal régional (*Le Progrès*). La création d'un réseau d'alerte a permis la découverte d'un nouveau site envahi en juillet 2018 à Attignat (Ain).

- L'Agence France Presse est venue réaliser un tournage sur le site en août 2018 permettant de relayer l'information auprès des médias régionaux, nationaux et internationaux

(<https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/ain/bourg-bresse/menace-etangs-ain- plante-invasive-fait-objet-campagne-arrachage-1526910.html>).

- Une plaquette de communication a été réalisée par le SBVR. Les informations ont également été relayées sur les réseaux sociaux et le site internet du SBVR, ainsi que sur celui de la FRAPNA.

Perspectives

- Le développement de la communication auprès des propriétaires de plan d'eau à l'échelle départementale est souhaité mais difficile à mettre en œuvre car peu de réseaux existent hormis dans la Dombes. Un lien avec les propriétaires de moulins a débuté en 2017 et sera pérennisé à l'avenir.

- Des rencontres techniques ont eu lieu à partir de septembre 2018 avec la DDT de l'Ain, le Conseil départemental, les syndicats de rivière et la profession agricole afin de réfléchir aux prémices d'une stratégie de gestion des espèces végétales envahissantes aquatiques sur le territoire de l'Ain.

Rédaction: Dimitri Mercier, Syndicat du bassin versant de la Reyssouze et Doriane Blottière, Comité français de l'UICN, dans le cadre du Centre de ressources Espèces exotiques envahissantes. décembre 2018.
Édition : Agence française pour la biodiversité.

Cette expérience de gestion complète celles des volumes 2 et 3 de l'ouvrage « Les espèces exotiques envahissantes en milieux aquatiques : connaissances pratiques et expériences de gestion », dans la collection Comprendre pour agir de l'AFB. (<https://professionnels.afbiodiversite.fr/fr/node/64>).



6 - Équipe du ramassage manuel du 5 mai 2018.

7 - Les jeunes de l'association CONCORDIA en action (session d'août).

8 - Les opérations d'arrachage à la une de l'hebdomadaire local Le Progrès.

En savoir plus...

- Plaquette de communication Myriophylle/Jussie et la lettre de ma Reyssouze : <http://syndicat-reyssouze.fr/publications/>
- Articles sur le site du SBVR sur les opérations d'arrachage du Myriophylle du Brésil : <http://syndicat-reyssouze.fr/gestion-myriophylle/> et <http://syndicat-reyssouze.fr/arrachage-myriophylle/>

